

Quel est le coût du traitement des algues vertes ?

Lors de la dernière séance du conseil d'agglomération de Saint-Brieuc, début février, les coûts de traitement des algues vertes, à l'usine de Kerval, ont été mis sur la table. On décortique ces tarifs.

Pourquoi ? Comment ?

Quels sont les chiffres des ramassages d'algues vertes ?
On parle des algues vertes en toute saison. Les indésirables invitées de l'été étaient à l'ordre du jour de la dernière séance du conseil d'agglomération de Saint-Brieuc, le 6 février, pour approuver une convention de traitement avec l'usine de Kerval, à Launay-Lantic, pour l'année 2025. En 2024, plus de 3 370 tonnes d'ulves ont été collectées dans la baie de Saint-Brieuc. En 2023, un peu plus de 15 000 t d'algues vertes ont été ramassées dans les Côtes-d'Armor, un résultat se situant « dans la fourchette basse observée ces dernières années », avait estimé la préfecture, en mai.

Entre 2010 et 2023, « la moyenne s'élève à 6 476 t par an », rappelait, en septembre, Sylvain Ballu, chef de projet surveillance marées vertes au Centre d'étude et de valorisation des algues (CeVa), installé à Pleubian.

En 2021, un triste record avait été atteint avec 12 866 tonnes. Une litanie de chiffres qui montre la gravité de ce fléau.

En Bretagne, la baie de Saint-Brieuc concentre, en moyenne, autour de 50 % des échouages », contextualisait également le scientifique.

Quel est l'objet de la convention ?
Depuis 2010, Saint-Brieuc Armor agglomération (SBAA) « s'est engagée à gérer, pour le compte des communes littorales d'Hillion, Saint-Brieuc, Plérin et Pordic, les opérations de ramassage, de transport et de traitement des algues vertes échouées sur les plages ».

Les ulves sont ensuite dirigées vers l'usine de traitement de Launay-Lantic, gérée par le syndicat Kerval Centre Armor, où « elles sont traitées par séchage ». Pour la campagne 2025, Kerval Centre Armor a précisé les modalités de cette convention.

Combien dépense l'Agglo ?
En début de campagne, SBAA doit

verser « une contribution forfaitaire de 240 009 € HT, pour couvrir les frais fixes de traitement des algues vertes (amortissements, personnel, etc.), calculés au prorata des tonnages d'algues fournis par chaque producteur du territoire de Kerval, traités sur la plateforme durant les cinq dernières années ».

Pour rappel, cette contribution s'élevait à 148 301 € HT, en 2023, et à 236 221 €, en 2024. En deux ans, le bond est de 61,8 %. De plus, « un tarif unitaire de traitement de 17 € HT par tonne sera appliqué en complément de la part forfaitaire, qui sera adaptée en fonction du tonnage traité », est-il mentionné dans la délibération. Les algues provenant des ramassages sur les plages de l'agglomération bicochère seront gérées « prioritairement par rapport à des algues issues d'autres territoires, non conventionnés ».

Par ailleurs, une facturation additionnelle sera appliquée, au tarif de base de 30 € HT par tonne, pour la prise en charge d'algues de mauvaise qualité (galets, vase, sable, etc.) ».

Comment est gérée la part fixe de Kerval ?

Cette contribution annuelle se répartit « entre les collectivités qui fournissent à Kerval des algues vertes (Binic, Agglo de Saint-Brieuc, Lamballe Terre et Mer, Dinan agglomération), au prorata des tonnages apportés pendant les cinq dernières années ». Cette part fixe « a augmenté de façon conséquente entre 2023 et 2024, passant de 178 000 € HT à 288 000 € HT ». Ce dernier montant



À Hillion, les algues vertes prolifèrent sur plusieurs plages, notamment sur la grève de Saint-Guimond.

(PHOTO : THOMAS BRESGARD / ARCHIVES OUEST FRANCE)

D'autres solutions utilisées par l'Agglo

Dans cette convention, il n'est pas question de « la capacité de traitement de l'usine de Kerval (2 000 tonnes durant quinze jours), qui est une limite importante lors des années aux échouages élevés », soit 2017, 2019 et 2021.

L'Agglo de Saint-Brieuc a aussi recours « à des solutions alternatives d'évacuation des algues », comme une entreprise de valorisation ou

encore l'épandage sur des parcelles agricoles. Des dispositifs qui présentent « des limites », est-il pointé dans la délibération.

Après une expérimentation d'un nettoyeur de plage automoteur, en 2024, cette machine reviendra, dès avril, pour intervenir sur les plages d'Hillion, jusqu'à la fin de l'été. Un système dont le financement n'a pas encore été détaillé.

est maintenu pour 2025.

Comment expliquer cette hausse ? Kerval fait valoir « le coût de l'électricité et la mise à jour des amortissements (nouveau chargeur et nouveau crible) ».

Combien versent les autres territoires liés à Kerval ?

Aux côtés de l'Agglo de Saint-Brieuc (pour une moyenne de 4 598 tonnes

de 2019 à 2024), la Ville de Binic déboursa, pour 2025, une participation forfaitaire de 13 536 € (pour une moyenne annuelle de 260 t), Lamballe Terre et Mer, 30 637 € (pour une moyenne de 587 t) et l'Agglomération de Dinan, 3 818 € (pour une moyenne de 73 t). À ce versement, il faut ajouter « le tarif proportionnel au prorata des volumes livrés ».

Quelle est la facture finale pour l'Agglo ?

En tenant compte de la moyenne annuelle de tonnage, l'addition (contribution forfaitaire et tarif proportionnel) s'élève ainsi à 318 175 € HT pour Saint-Brieuc Armor agglomération.

Soizic QUÉRO.